



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 juillet 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 04 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON DANNEBEY WERHLEN L. ZETERSKI D. ZIETERSKI MATHIS SIMEANT SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL

Absents excusés :

N. JACOB a donné pouvoir à B. JEANDEL
J. DEHAYE a donné pouvoir à ML. MASSON
C. FRANCHE a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. JACOB a donné pouvoir à M. OGIEZ
R. CORBERAND a donné pouvoir à A. ANDRE
D. DEVITERNE a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laurence BABIN, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
Convention MEIJE

Nomenclature ACTES : 8.2 Domaine de compétence par thème-Aide sociale

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : L. SCHIEL

Exposé des motifs

Le Kiosque INF' Initiative Jeunesse (K.I.I.J.) de Pulnoy est un relais développé par la Ville de Pulnoy, ayant pour but et vocation essentiels d'assurer à l'échelon local les missions d'accueil et d'information des

jeunes et de leurs accompagnant, des professionnels et des élus sur l'ensemble des questions intéressant leur vie quotidienne dans une perspective de parcours d'insertion sociale, professionnelle et d'émancipation citoyenne.

Ce projet d'information sur l'engagement et l'initiative locale s'inscrit dans le cadre d'une démarche partagée entre acteurs jeunesse du territoire.

Le Kiosque INF' Initiative Jeunesse met à leur disposition un service d'accueil et d'information-accompagnement de projet de proximité en partenariat avec la MEIJE en Territoires.

La Ville intégrera le K.I.I.J au Service Toutes Générations, et 4 agents en assureront son bon fonctionnement.

Pour cela le K.I.I.J de la Ville de Pulnoy initiera et développera :

- Un recueil d'une part des besoins et attentes des jeunes en matière d'information et d'autre part des demandes d'engagements.
- Un programme d'actions en lien avec les acteurs jeunesse locaux pour répondre à ces attentes et besoins identifiés.
- Des animations spécifiques en lien avec la MEIJE (consultations de jeunes, forums, ateliers numériques, Valeurs de la République, transition écologique, engagement, fabrique de jobs...). Il veillera à associer les jeunes à ses travaux et réalisations.
- Une présence éducative sur internet.

Délibération

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, et donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements,

Vu la délibération du 14 décembre 2020 portant signature d'une convention entre la Ville de Pulnoy et la MEIJE relative au fonctionnement du KIIF pour une durée de 3 ans,

Considérant l'exposé de Monsieur OGIEZ,

Considérant l'avis unanimement favorable des Commissions du 18 juin 2024.

Le Conseil Municipal d'autorise le Maire à :

- Signer une convention entre la MEIJE et la Ville de Pulnoy, pour une durée de trois ans à compter du 5 juillet 2024,
- Financer l'installation du KIIF et son fonctionnement à travers une cotisation annuelle de 475 €.

PJ : Projet de convention

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 09/07/2024 et que la convocation a été faite le 28/06/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 08 juillet 2024

Le Maire,
Marc OGIEZ

